



# MOSELLE FIBRE

---

**Objet : Adhésion à l'assurance chômage**

<p align="center"><b>BUREAU DU 18 NOVEMBRE 2021 DELIBERATION N° BD 2021-191</b></p>
---

Le 18 novembre 2021, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président.

Etaient présents : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Jean MARINI, M. Alain PIERROT, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG M. Pierre ZENNER.

Etaient absents/excusés : M. Jérôme END, M. Roland KLEIN, M. Frédéric LEVEE, M. Jean-Luc SACCANI, M. Patrick WEITEN

Délégations de vote :

M. Jean-Luc SACCANI donne pouvoir à M. Jean-Paul DASTILLUNG

M. Frédéric LEVEE donne pouvoir à M. Thierry UJMA

M. Denis BAUR donne pouvoir à M. Pierre TACCONI

M. Jérôme END donne pouvoir à M. Bernard TREUVELOT

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5721-2 ;

**Vu** le Code du travail et notamment l'article L5424-2 ;

**Vu** le rapport n° BR 2021-191 présenté lors du Bureau du 18 novembre 2021 ;

**CONSIDERANT** que MOSELLE FIBRE, depuis sa création, se trouve sous le régime de l'auto-assurance en matière d'assurance chômage de ses agents.

**CONSIDERANT** les 7 contrats à durée déterminée sous forme de contrat de projet de 2 ans que MOSELLE FIBRE va souscrire (5 Conseillers Numériques et 2 Conseillers Techniques au raccordement).

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **ARTICLE 1<sup>er</sup> : ADHERE** à l'assurance chômage pour les agents non titulaires de MOSELLE FIBRE,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à signer la convention d'adhésion à l'assurance chômage avec l'URSSAF ainsi que tous avenants ultérieurs.

- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la délibération afférente.

Nombre d'élus participant au vote : 16


Adopté par : 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

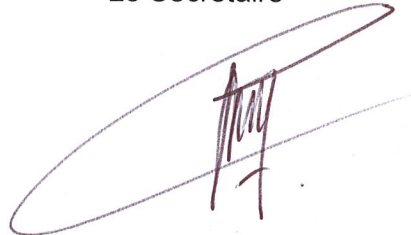
Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Patrick RISSER